



# *L'adulte accompagnateur : premiers pas vers une formation*

## Info

Dans la pratique des écoles cyclos, l'adulte accompagnateur (souvent un parent de l'un des jeunes) est depuis longtemps une réalité.

Sa présence, souvent précieuse, n'était cependant pas prise en compte dans l'encadrement exigé.

Le statut d'adulte accompagnateur a donc été créé, et son rôle précisé : voir texte ci-dessous

« Afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre de jeunes dans les écoles de cyclotourisme, la Fédération française de cyclotourisme a créé le statut d'« **adulte accompagnateur** » qui remplace celui d'adulte expérimenté. Celui-ci étant placé sous la responsabilité d'un éducateur (initiateur - moniteur). »

### ▲ Conditions

- Être licencié au club.
- Pratiquer régulièrement l'activité route/VTT.
- Motivé par l'encadrement des activités jeunes.

### ▲ Compétences

- Est attentif au comportement des jeunes.
- Est capable de vérifier le vélo avant de partir en randonnée.
- Est capable de transmettre les consignes de sécurité en randonnée.

### ▲ Comportement attendu

- Il est un modèle pour les jeunes.
- Son comportement est irréprochable.
- Il utilise un vélo conforme aux prescriptions du code de la route.
- Il porte un casque réglementaire.
- Il respecte le code de la route et la réglementation de l'ONF (Office National des Forêts).

### ▲ Déroulement des activités

- L'**adulte accompagnateur** applique les consignes dictées par l'éducateur (horaires, déroulement de la sortie, exercices, sécurité, etc...).

L'attestation d'**adulte accompagnateur** est délivrée pour l'année par le président du club après avis du responsable des éducateurs. Ce statut est un moyen pour inciter la personne à s'engager dans le processus de formation (animateur – initiateur - moniteur) ».

Les éducateurs du club ont donc un rôle important à jouer vis-à-vis de l'adulte qui les accompagne : il leur appartient, par les consignes données, et par l'exemple, ainsi que par le bilan des sorties, de guider l'accompagnateur, de lui expliquer les comportements adoptés dans la conduite du groupe... et de l'inciter à suivre une formation !

Un modèle d'attestation annuelle est disponible sur le site et parviendra aux responsables d'école-cyclo.

Précisons que l'« adulte expérimenté », pour lequel il fallait 3 ans de licence, disparaît.

Dans le cas de l'adulte accompagnateur, l'objectif est :

- Une aide immédiate à l'encadrement, et la possibilité d'accueillir plus de jeunes.
- Une motivation suffisante pour qu'au bout d'une année de pratique de l'encadrement, toujours sous la responsabilité d'un édu-

Document sur site !  
Formulaire adulte accompagnateur  
Intranet, gestion documentaire, formation, documents de référence